



Bilatérales III : l'heure d'un nouveau compromis entre Berne et l'Union Européenne

« C'est un moment important pour les relations bilatérales », a affirmé le conseiller fédéral Guy Parmelin, en présence de la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen. La signature d'un nouveau paquet d'accords marque un renouveau dans les relations entre la Confédération helvétique et l'Union européenne, son principal partenaire économique.

Des accords bilatéraux au blocage institutionnel



Salle de réunion du Conseil de l'Union européenne (ex-Conseil des ministres), à Bruxelles

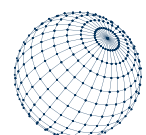
Les relations économiques entre la Suisse et les Vingt-Sept se sont progressivement construites au fil des décennies, portées par une proximité géographique, des liens historiques étroits et des valeurs partagées. Aujourd'hui, l'Union européenne demeure de loin le premier partenaire commercial de la Suisse, représentant près des deux tiers de ses échanges. La base de ces relations économiques a été posée en 1972 avec un accord de libre-échange entre la Suisse et la Communauté économique européenne. En 1992, la Suisse participe aux négociations visant à mettre en place l'Espace économique européen (EEE), un accord permettant à certains pays non membres de l'UE d'accéder au marché unique européen.

Fondé sur les quatre libertés du marché intérieur, ce projet est toutefois rejeté lors d'un référendum par la population et les cantons. Ce résultat marque un changement majeur dans la politique européenne de la Suisse. Face à ce refus, le Conseil fédéral développe un modèle de coopération sectorielle avec l'UE afin de garantir aux entreprises suisses un accès facilité au marché intérieur. C'est avec cette vision que la Confédération approuve la signature des accords bilatéraux I en 1999, couvrant plusieurs domaines clés du marché intérieur. Les Bilatérales II, signées en 2004 approfondissent cette coopération et l'étendent à de nouveaux secteurs, incluant notamment l'adhésion aux accords de Schengen et Dublin.

En 2014, une nouvelle tentative de stabilisation des relations bilatérales est engagée avec un projet d'accord-cadre institutionnel. Celui-ci vise à aligner les accords existants sur l'évolution du droit européen et prévoit un mécanisme de reprise du droit de l'Union dans la législation suisse, tout en laissant à la Suisse une certaine marge de manœuvre.

Toutefois, cette approche suscite des préoccupations du côté européen et provoque rapidement des débats en Suisse, certains acteurs politiques y voyant un risque pour la souveraineté nationale. Les positions divergent : si l'UDC s'y oppose fermement, le PLR, le PBD et les Verts se montrent plus favorables au principe de l'accord, tandis que d'autres formations acceptent l'idée d'une coopération renforcée tout en souhaitant y apporter des réserves importantes.

Lors des négociations de l'accord-cadre, les syndicats et une partie de la classe politique craignaient qu'un alignement trop strict sur le droit européen n'affaiblisse les instruments suisses de lutte contre le dumping salarial. Un autre point sensible concerne la directive européenne sur la citoyenneté, susceptible de faciliter l'accès des citoyens de l'Union aux prestations sociales suisses. Estimant que les garanties obtenues ne sont pas suffisantes, le Conseil fédéral décide finalement, en 2021, de mettre fin aux discussions sur l'accord-cadre.



Les Bilatérales III : un nouveau départ

Après l'échec de l'approche horizontale incarnée par l'accord-cadre institutionnel, la Confédération et l'Union européenne ont opté, cette fois encore, entre mars et décembre 2024, pour une approche plus sectorielle visant à stabiliser leurs relations bilatérales et à rétablir un climat de confiance. Au total, 18 actes juridiques ont été signés : 17 accords et une déclaration commune. Ce nouveau paquet prévoit l'actualisation de plusieurs accords existants, notamment dans le transport aérien, la reconnaissance mutuelle des évaluations de conformité (ARM) et la libre circulation des personnes, tout en encadrant les contributions de cohésion versées par la Suisse à certains États membres de l'Union européenne. Parallèlement, de nouveaux accords sectoriels sont envisagés, notamment dans l'électricité, la sécurité alimentaire et la santé.

Au-delà de cette architecture générale, les Bilatérales III visent surtout à répondre aux blocages politiques ayant conduit à l'échec de l'accord-cadre, en cherchant un équilibre entre l'intégration au marché européen et la préservation des spécificités du modèle institutionnel suisse. La question institutionnelle demeure centrale : l'Union européenne souhaite garantir une application cohérente des règles du marché intérieur, notamment à travers un mécanisme de reprise du droit européen et un système de règlement des différends. Avec les Bilatérales III, une solution intermédiaire est retenue. En cas de litige, un tribunal arbitral pourra être saisi. Toutefois, lorsque l'interprétation du droit de l'Union est en jeu, celui-ci devra consulter la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE). Ce dispositif vise à concilier la sécurité juridique recherchée par l'Union européenne et la volonté de la Suisse de préserver une certaine autonomie institutionnelle.

Une autre question litigieuse concerne la question des aides d'État. Dans l'Union européenne, ces aides accordées par les pouvoirs publics sont strictement encadrées afin d'éviter des distorsions de concurrence au sein du marché intérieur. Dans le cadre des Bilatérales III, la Suisse accepte l'introduction d'un mécanisme de surveillance limité à certains secteurs couverts par les accords. La Confédération, les cantons et les communes devront notifier les nouvelles aides publiques dépassant un certain seuil à une autorité de surveillance chargée d'émettre un avis, et en cas de non-respect, l'affaire pourra être portée devant un tribunal suisse. Les accords prévoient également plusieurs exceptions et instaurent une période transitoire de cinq ans permettant à la Suisse de mettre en place ce nouveau régime de surveillance.



Ursula von der Leyen s'exprime devant le Parlement européen à Strasbourg

La libre circulation des personnes, pilier des relations bilatérales, reste un sujet politiquement sensible en Suisse. Les débats sur l'immigration ont été marqués ces dernières années par plusieurs initiatives populaires, notamment celle contre l'immigration de masse acceptée en 2014, qui avait ravivé les tensions avec l'Union européenne.

Pour autant, les Bilatérales III ne remettent pas en cause ce principe, mais cherchent à clarifier certaines modalités d'application, notamment l'accès aux prestations sociales et les conditions d'établissement des citoyens européens en Suisse. Les contrôles continuent d'être assurés par les commissions paritaires et les cantons, tandis que le délai de préavis pour les entreprises étrangères est réduit de huit à quatre jours dans les secteurs à risque. Une clause de non-régression garantit que l'adaptation au droit européen ne pourra pas affaiblir le niveau de protection salariale existant en Suisse.

Le Parlement européen devra se prononcer sur l'ensemble du paquet d'accords destiné à sortir de l'impasse institutionnelle qui marquait les relations entre la Suisse et l'Union européenne depuis plusieurs années.

En Suisse, le Conseil fédéral propose de diviser ce paquet d'accords et de soumettre plusieurs arrêtés fédéraux au Parlement, comprenant un accord de stabilisation des relations bilatérales ainsi que trois nouveaux accords dans les domaines de l'électricité, de la sécurité alimentaire et de la santé. La ratification n'interviendra toutefois qu'après un référendum prévu en Suisse d'ici 2028.

Un contexte européen incertain



Ignazio Cassis, chef du Département fédéral des affaires étrangères, lors d'une rencontre diplomatique

Les négociations autour des Bilatérales III s'inscrivent dans un contexte européen marqué par un retour des préoccupations géopolitiques et sécuritaires, à la suite des tensions au Moyen-Orient. Ces derniers mois, plusieurs dirigeants européens, dont Macron, Sánchez et Meloni, ont rappelé la nécessité de préserver la stabilité du continent et de privilégier les solutions diplomatiques face à un environnement international instable. La relance des relations entre la Suisse et l'Union européenne à travers les Bilatérales III vise à consolider un partenariat essentiel au cœur du continent. Mais ce nouveau compromis sera-t-il suffisant pour stabiliser durablement leurs relations ?

Bibliographie

- Allnews. (s. d.). Accord bilatéral entre la Suisse et l'UE signé. <https://www.allnews.ch/content/news/accord-bilatéral-entre-la-suisse-et-l-ue-signé>
- Confédération européenne des relations extérieures. (s. d.). Déclaration du président de la République sur la dissuasion nucléaire. <https://ca.diplomatie.gouv.fr/fr/declaration-du-president-de-la-republique-sur-la-dissuasion-nucleaire>
- European Parliament. (2021). Question parlementaire E-9-2021-003130. https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/E-9-2021-003130_FR.html
- Governo italiano. (2025). Crisi Medio Oriente: videomessaggio del Presidente Meloni. <https://www.governo.it/it/articolo/crisi-medio-oriente-videomessaggio-del-presidente-meloni/31279>
- Le Temps. (2026). Guy Parmelin et Ursula von der Leyen ont signé un nouveau paquet d'accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union européenne. <https://www.letemps.ch/suisse/guy-parmelin-et-ursula-von-der-leyen-ont-signé-un-nouveau-paquet-d-accords-bilateraux-entre-la-suisse-et-l-union-europeenne>
- Le Temps. (2025). Derrière le “non à la guerre” de Pedro Sánchez face à Trump, une forte culture anti-impérialiste espagnole. <https://www.letemps.ch/monde/europe/derriere-le-non-a-la-guerre-de-pedro-sanchez-face-a-trump-une-forte-culture-anti-imperialiste-espagnole>
- Quotidiano Nazionale. (2025). Europa e Iran: tensioni e reazioni internazionali. <https://www.quotidiano.net/esteri/europa/europa-iran-m3ka8ea9>
- RTS. (2019). L'accord-cadre pour les nuls: trois fois deux minutes pour tout comprendre. <https://www.rts.ch/info/suisse/10262336-laccordcadre-pour-les-nuls-trois-fois-deux-minutes-pour-tout-comprendre.html>
- RTS. (2021). Le Conseil fédéral écarte définitivement l'accord-cadre et veut des discussions par secteurs. <https://www.rts.ch/info/suisse/12894709-le-conseil-federal-ecarte-definitivement-laccordcadre-et-veut-des-discussions-par-secteurs.html>
- RTS. (2026). La Suisse et l'UE signent un accord de coopération en sécurité. <https://www.rts.ch/info/suisse/2026/article/la-suisse-et-l-ue-signent-un-accord-de-cooperation-en-securite-29173159.html>
- Toute l'Europe. (s. d.). Les relations entre la Suisse et l'Union européenne. <https://www.touteleurope.eu/l-ue-dans-le-monde/les-relations-entre-la-suisse-et-l-union-europeenne/>
- Europe.ch. (s. d.). Histoire de l'intégration européenne de la Suisse depuis les années 1950. <https://www.europe.ch/themes/integration-europeenne-de-la-suisse/histoire-depuis-les-annees-1950/>

Sources des images

- Image 1: Wikipedia contributors. (s. d.). Accord institutionnel entre la Suisse et l'Union européenne. Wikipédia. https://fr.wikipedia.org/wiki/Accord_institutionnel_entre_la_Suisse_et_l'Union_europ%C3%A9enne
- Image 2: Swiss Federal Department of Foreign Affairs. (2023). Ignazio Cassis meeting with IAEA Director General Rafael Mariano Grossi [Photograph]. Wikimedia Commons.
- Image 3: European Parliament. (2019). Ursula von der Leyen presents her vision to MEPs [Photograph]. Wikimedia Commons.
- https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Ursula_von_der_Leyen_presents_her_vision_to_MEPs.jpg

Déclaration d'utilisation d'un outil d'assistance rédactionnelle

Dans le cadre de la rédaction de cet article, l'outil ChatGPT a été utilisé de manière ponctuelle comme support linguistique et rédactionnel. Son usage s'est limité à la reformulation stylistique, à la correction grammaticale et syntaxique, ainsi qu'à l'amélioration de la fluidité du texte.